

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 décembre 2019 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance en soulignant la présence de M. KOUEZI de retour de Mayotte et précise qu'il y aura un temps d'échange avec celui-ci à l'issue du conseil municipal.

Il poursuit en proposant d'ajouter, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- une création de poste suite au transfert du personnel relevant du CCAS vers la Ville,
- le transfert du service de l'eau et la signature d'une convention de gestion
- le transfert du résultat d'exploitation du budget de l'eau au budget principal
- la DM n° 1 de l'Eau
- la DM n° 2 sur le budget principal Ville

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces différents points.

Monsieur le Maire poursuit la séance avec l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du mercredi 27 novembre 2019. Sans remarque ni observation, le compte rendu est approuvé dans la forme, à l'unanimité.



Monsieur le Maire aborde ensuite le **tableau des subventions 2019** et indique que les différentes commissions ont travaillé et ont fait un certain nombre de propositions pour l'année 2020.

Les propositions sont globalement en reconduction sur la direction culture, sports et loisirs. Au titre de la politique de la ville, il convient de souligner la dissolution de l'AVEV et le transfert des activités vers la Ville pour un montant de valorisation de 193 841.20 € qui n'apparaissent plus sur le tableau de subvention présenté pour 2020.

Une somme de 28 493 € reste préservée pour les actions financées par la Dotation Politique de la Ville en attente de la validation de celles-ci.

Un certain nombre de demandes sont en attente de renseignements complémentaires avant validation. C'est le cas du Club Omnisport de Vernouillet.

De même, certaines associations n'ont pas encore présenté leurs dossiers.

Aussi, le solde disponible s'élève à 461 101.80 €.

Le Conseil municipal adopte le tableau tel que présenté à l'unanimité.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif aux **conventions d'objectifs 2020**.
Celles-ci sont nécessaires pour les associations recevant un montant de subvention supérieur à 23 000 €.

Aussi, il y a lieu de conventionner avec les associations suivantes :

- ADEQUAT pour un montant de subvention de 57 000 €

Concernant le COV, il est précisé que la convention n'interviendra qu'au moment du vote de la subvention.

Concernant ADEQUAT, il est noté que l'association intervient pour l'entretien des espaces extérieurs sur les quartiers Politique de la Ville et qu'elle est soutenue dans ses activités par la Ville et le contrat de ville.

Monsieur ROUX intervient pour donner son accord à la signature de la convention et souligne que l'association intervient sur le champ de la politique d'insertion sociale par l'économie et sur les activités. Il s'agit d'une association qui pourrait développer plus d'activités qu'aujourd'hui car celle-ci est freinée par les locaux non adaptés à l'activité et la précarité de l'activité blanchisserie.

Monsieur le Maire indique que les perspectives seront évoquées lors du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et autorise, à l'unanimité, la signature de la convention.

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du **Rapport d'orientation budgétaire**.

Il précise que le Rapport d'Orientation Budgétaire a été décalé du fait de débats en cours sur le projet de Finances 2020 et de la problématique du transfert de la compétence Eau.

Monsieur le Maire indique que cette étape est primordiale avant l'adoption du budget.

Monsieur le Maire débute en faisant un tour d'horizon de la situation économique mondiale. Celle-ci est incertaine car liée aux instabilités entre les relations commerciales entre la Chine et les Etats Unis et leur répercussion ainsi que sur la situation économique de l'Allemagne et Royaume Uni avec le Brexit.

Tous ces éléments ont une influence sur la croissance mondiale qui connaît un ralentissement.

La croissance du PIB en France est à 1.4 %. Le taux d'inflation s'élève à 1.2 %.

Le taux de chômage décroît mais on note une détérioration des types d'emploi et une paupérisation des travailleurs.

Les collectivités locales sont invitées à participer à la réduction de la dette publique à hauteur de 2,6 milliards par an sur 5 ans soit 13 milliards.

Les dotations de l'Etat sont stables et en reconduction sauf la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale annoncée en hausse.

Malgré tout, l'ambition de la commune est d'avoir une bonne qualité de services sur le fonctionnement et de réaliser des investissements répondant aux besoins des administrés.

Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local, DETR et DPV sont maintenues à l'identique. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale connaîtra une augmentation.

Les allocations de compensation variables d'ajustement du Budget de l'Etat sont réduites.

Depuis 2010, les taux d'imposition seront inchangés et le Budget 2020 sera construit sur cette hypothèse.

Il est prévu une recette de 6 millions au niveau de la Taxe d'Habitation ou de sa compensation, de la Taxe Foncière et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Les allocations de compensation versées par l'Agglomération évoluent en fonction des compétences transférées en 2019. Elles s'élèvent 8.5 millions.

La taxe d'habitation sera supprimée d'ici à 2023 sur les résidences principales mais perdurera sur les résidences secondaires et sur les petites structures non soumises aux contributions et taxes liées à l'activité économique.

La Taxe d'habitation sera remplacée par la Taxe foncière que percevait le Département.



L'endettement se compose de 43 emprunts représentant 892 €/habitant.

L'encours de la dette au 1 novembre 2019 s'établit à 11 343 990 € tous budgets confondus et représente 893 €/habitant et sur le budget principal 767 €/habitant.

Le taux moyen de la dette 2.80 %.

La capacité de désendettement s'établit à 4.84 ans soit une donnée très satisfaisante.

L'échéance en capital s'élève à 1 158 000 € représentant 91 €/habitant, un ratio inférieur à la moyenne des communes de la même strate.

La capacité d'autofinancement nette estimée pour 2019 s'élève à 872 225 € et résulte de la maîtrise des charges qu'il faut maintenir.

L'optimisation de la recherche de financements externes doit être poursuivie auprès de nos partenaires que sont principalement l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales ceci afin de réaliser les projets notamment de renouvellement urbain.

Au niveau des investissements, les travaux du gymnase Marcel Pagnol sont suspendus. L'expert doit rendre ses conclusions le 20 décembre afin d'imputer les responsabilités et de faire redémarrer le chantier dans les meilleurs délais et sur de nouvelles bases.

Les projets et investissements suivants seront réalisés sur 2020 et font l'objet de subventions.

- **DPV** pour un montant de 377 088 € :
- Rénovation de la toiture de l'école Jules Vallès,
- Climatisation du Point Information Service
- Démolition de la Maison de quartier de la Tabellionne
- Sécurisation des abords des écoles
- Mise aux normes PMR Equipements
- **DETR** pour un montant de 23 100 € :
- Bâtiment Mille-Club
- **DSIL** pour un montant de 17 928 €
- Climatisation Pass'Agés Vauvettes

Un certain nombre de travaux sont prévus, en particulier la réfection des toitures de l'école Jules Vallès qui vont engendrer la création de 2 salles de classes, l'achat de 2 modulaires classes, des travaux de voirie de la rue Armand Dupont, les travaux de réfection de la cour de l'école Gérard Philippe maternelle et les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Nicolas Robert.

Deux fonds de concours seront à verser à l'agglomération, maître d'ouvrage, pour les travaux de la piscine pour l'un, et l'autre à verser à Energie Eure et Loir pour les travaux d'enfouissement de la rue Armand Dupont.

Il convient de compléter ces éléments avec la convention d'objectifs portant l'engagement de la Ville dans le cadre du NPNRU. Les études relatives à ce projet seront lancées et porteront sur :

- L'aménagement du passage souterrain
- Le parvis de l'école Jules Vallès et l'aménagement de la rue Gérard Philippe
- La prolongation de la rue Jean Bart vers l'avenue Felsberg permettant la construction de 14 maisons
- Le prolongement de la rue Gérard Philippe pour la desserte des équipements
- La Maison des Services Publics
- Le bâtiment dédié à l'Economie Sociale et Solidaire.

Les financements liés à la démolition de la Maison de Quartier Tabellionne et la sécurisation des abords des écoles ont été obtenus et seront réalisés après la construction de la Maison des Services Publics.

Sur le volet Ressources Humaines, Monsieur le Maire fait l'inventaire de tous les postes de chaque filière.

Le personnel a évolué depuis 5 ans avec l'accueil d'emplois aidés et la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire qui ont impacté les frais de personnel.

Les financements de l'Etat, pour les emplois aidés ont été réduits très fortement en 2019. Il faut prendre en compte également les différents transferts du service petite enfance du CCAS vers la Ville et de l'ALEV vers la Ville, ainsi que le transfert des agents de la Piscine à l'Agglomération.

17 personnels sous contrat sont sur des postes permanents.

Au niveau des agents équivalents temps plein, depuis 2014 et jusqu'à nos jours, l'évolution du nombre d'agents est la suivante :

2014	304
2015	302
2016	300
2017	312
2018	309
2019	321

Tous ces éléments se traduisent par un atterrissage à hauteur de 10 152 000 € au niveau de la masse salariale pour 2019 et une prévision de 10 220 000 € concernant les prévisions pour 2020.

Au niveau du budget 2020, les recettes de fonctionnement envisagées au stade du ROB s'établissent à 16 675 857 € et à 15 579 854 € en dépenses.

La possibilité de virement prévisionnel en investissement s'élève à 1 186 000 € dont 400 188 € de DPV et DETR.

Les recettes d'investissement sont estimées à 3 385 364 € et les dépenses à 4 185 364 portant un besoin d'emprunt pour équilibre à hauteur de 800 000 €.



Au titre du budget de l'Eau, celui-ci devrait s'équilibrer à 1 375 000 € en fonctionnement et 307 000 € en investissement.

Au titre du budget de la ZA Bonsecours, le budget primitif intégrera le remboursement des emprunts et sera compensé par des ventes de terrains de la tranche 3.

Concernant le budget de la ZAC du Bois du Chapitre, la dernière tranche, les discussions sont en cours. Les crédits sont en place pour les études sur l'exercice 2019, les abondements nécessaires seront effectués dès que les montants seront connus.

Monsieur le Maire évoque, en conclusion, les grands axes de la construction du budget primitif 2020 destinés à la réalisation de l'équipe municipale à savoir la stabilité des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des investissements destinés à améliorer le fonctionnement des services, le maintien de la politique tarifaire et le soutien réaffirmé au Centre communal d'action sociale et à la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à débattre sur la présentation de ce rapport.

Monsieur ROUX s'interroge sur les effets des contraintes financières de la collectivité sur l'effort de réduction des dépenses publiques demandées par l'Etat.

Monsieur le Maire indique que la contrainte concerne les 300 villes de plus de 50 000 habitants.

Nous ne sommes pas directement concernés, mais l'évolution des financements d'Etat oriente l'évolution de nos recettes et dépenses.

Monsieur ROUX s'interroge également sur le coût du gymnase Marcel Pagnol et demande si le chiffrage de la perte financière est connu.

Monsieur le Maire précise que l'expertise mènera aux partages des responsabilités et des conséquences financières de cette situation. Le dossier est suivi par notre cabinet d'avocat.

M. ROUX s'étonne également du nombre de postes présents au tableau des effectifs et non pourvus, chiffre qui lui paraît élevé.

Monsieur le Maire lui indique qu'un toilettage sera à effectuer prochainement.

Madame QUERITE intervient pour aborder la complexité de réalisation du budget avec des besoins sans cesse en progression.

Elle indique qu'il y a lieu de se féliciter avec la préservation d'un service public de qualité, une politique de petite enfance active, une cuisine centrale produisant des repas de qualité.

Néanmoins, il y a lieu de mener une réflexion et de se préoccuper du maintien de la politique sociale avec beaucoup de persévérance du fait des besoins de la population en matière d'action sociale.

Monsieur le Maire souligne l'engagement de toute l'équipe municipale pour répondre depuis de nombreuses années à toutes ces problématiques du quotidien.

Monsieur STEPHO salue le travail effectué par les services pour réinterroger leurs pratiques et améliorer leur efficacité dans leur mission de service public.

Il salue également le travail de rénovation et de réorganisation mené pour maintenir un service public de qualité.

L'analyse des besoins sociaux qui va démarrer prochainement permettra également de définir les besoins pour les années futures.



Monsieur le Maire poursuit en indiquant que du fait que le budget primitif n'est pas voté avant le 1^{er} janvier, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 900 000 € sur le budget principal répartis comme suit :

-	Immobilisations incorporelles	30 000 €
-	Immobilisations corporelles	800 000 €
-	Gymnase Marcel Pagnol	70 000 €

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix moins deux abstentions (A. DAOUD et pouvoir).



Au titre de l'urbanisme, Monsieur le Maire aborde ensuite **la longueur de voirie 2019** et précise qu'une délibération est nécessaire chaque année afin de prendre en compte les nouvelles voiries créées ou transférées dans le domaine public communal.

Il s'agit de 56 959 ml au 31 décembre 2019 et concerne la ZAC Bois du Chapitre, tranches 2 et 3 et les rues Montaigne et Montesquieu.

Le Conseil municipal arrête à l'unanimité cette nouvelle longueur de voirie au 31 décembre à 56 959 ml.



Au titre de la politique de la ville, Monsieur STEPHO aborde ensuite **le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques** du Contrat de Villes de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Il rappelle la signature du contrat de ville en 2015 qui devait s'achever en 2020.

Par la loi promulguée de Finances du 28 décembre 2018, la durée du contrat de ville est prolongée jusqu'en 2022.

Ce protocole constitue un cadre territorial de cette stratégie nationale.

Il rappelle les 4 piliers de la politique de la ville que sont :

- la cohésion sociale,
- l'aménagement et le cadre de vie
- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République

- Trois enjeux s'ajoutent par ce protocole : « garantir les mêmes droits aux habitants » et « favoriser l'émancipation » et « faire République ».

Le versant « garantir les mêmes droits aux habitants » se décline en différents axes :

- Sécurité et prévention de la délinquance avec comme ambition de renforcer et de valoriser les efforts engagés dans les dispositifs de la prévention de la délinquance, de donner plus d'ampleur au Centre Loisirs Jeunesse du commissariat, de travailler entre le CLJ et le service enfance jeunesse de la ville, de travailler au renforcement des patrouilles mixtes Police Nationale et Police municipale,
- Logement et cadre de vie avec l'intensification de la gestion urbaine et sociale de proximité, de garantir l'abattement de la TFPB accordé aux bailleurs sociaux afin de leur permettre le déploiement d'actions envers les habitants des quartiers, d'avoir des curseurs de création de mixité sociale, d'intensifier le travail avec les bailleurs sociaux et les partenaires éducatifs, poursuivre la création de la Maison de santé au cœur des quartiers car ce curseur a été intégré au contrat de ville,

Le versant « favoriser l'émancipation » est composé de différents axes :

- L'éducation et la petite enfance comportant toute l'action menée envers la petite enfance, enfance, jeunesse, les centres sociaux, les médiations culturelles, sportives, le projet cité éducative pour la réussite des jeunes,
- L'emploi et l'insertion professionnelle pour favoriser et renforcer l'accès au stage de 3^{ème} des élèves de QPV, le développement de la formation et de l'alternance et de l'apprentissage

Le versant « Faire la République » comporte les axes suivants :

- Le lien social, solidarité territoriale et citoyenneté afin de susciter une dynamique partenariale inter associations, de renforcer et clarifier les actions sur le territoire en faveur de la citoyenneté et de la laïcité, d'organiser des lieux de débats sur la commune, mettre en place des dispositifs pour favoriser les valeurs républicaines
- Les loisirs, sports et culture pour travailler sur le respect, travailler sur un terrain « terre de jeux 2024 », les valeurs du sport, la microfolie, le projet UTOPI, permettre à l'école de musique de travailler avec les centres sociaux

Monsieur STEPHO indique que le contrat de Ville a été vivant durant toute la durée du mandat, il a prospéré et s'est bonifié et qu'il est devenu un outil partenarial à renforcer.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'engagements réciproques renforcés contrat de villes de l'agglomération du Pays de Dreux 2015-2022.

Madame LANGLOIS demande quelles actions sont menées en faveur de l'Egalité hommes/femmes.

Monsieur STEPHO lui précise les actions menées dans le cadre de la semaine du droit des femmes mobilisant une énergie significative des services, les droits de l'enfant, les actions du contrat local de santé, la sexualité, la question de l'orthographe qui pourrait faire l'objet d'un projet au niveau de la ville et la question du genre dans les règles de l'orthographe.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques contrat de ville de l'agglomération du Pays de Dreux.



Toujours au titre de la politique de la ville, Madame MARY aborde ensuite la **convention relative au dispositif « Petits déjeuners 2020 »**.

Elle explique que cela concerne les écoles situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP / REP + / QPV). Cette disposition vaudra une fois par semaine dans chaque groupe scolaire.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée.

Cette convention est signée avec l'Education Nationale pour une mise en œuvre en 2020.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents permettant sa réalisation notamment la perception de la compensation financière estimée à 1,20 € par enfant et par petit déjeuner.

Madame LANGLOIS demande si les mesures d'hygiène seront prévues notamment le lavage des mains et le brossage des dents.

Elle demande également si le coût de 1,20 € couvre les frais liés à cette mise en place.

Monsieur le Maire répond positivement à ces deux questions et indique que ce temps de petit déjeuner est prévu sur le temps scolaire.

Madame VIGNY précise que l'Education Nationale prévoit ponctuellement des temps pour rappeler ces aspects.

Elle indique également qu'il est possible de faire coopérer les familles en prévoyant le matériel nécessaire.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à la majorité des voix moins le vote contre de Mme LANGLOIS.



Au titre des services techniques, Madame MANSON aborde ensuite la **convention relative à l'entretien des espaces verts** avec l'Agglomération du Pays de Dreux.

Elle rappelle que l'Agglomération du Pays de Dreux est propriétaire d'équipements implantés sur le territoire de plusieurs de ses communes membres.

Il est proposé de confier l'entretien des espaces verts aux abords de ces équipements aux communes.

Les prestations seront réalisées à titre gracieux et l'Agglomération conservera la charge des travaux de réfection du gazon, des surfaces grises et des sols souples, l'égouttage des grands arbres, la réparation et l'entretien des portails.

Les sites concernés sont l'Atelier à Spectacle rue de Torçay et l'aire d'accueil des gens du voyage rue Saint Thibault.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.



Au titre des ressources humaines, Monsieur LESAGE, intervient pour évoquer la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

En effet, du fait du transfert du service Petite enfance du CCAS à la ville, il n'était pas possible de muter un agent du fait qu'il était en congé parental.

Sa mutation étant désormais possible, il y a lieu désormais, de créer, au tableau des effectifs, un poste d'auxiliaire de puériculture principal de seconde classe, à temps complet, soit une quotité de 100 %.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.



Dans le cadre de la Loi NOTRe, la **compétence eau** sera transférée à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux n'est pas en mesure de prendre en charge ce transfert à cette date, il est donc proposé la signature d'une convention de gestion.

Cette convention a été transmise le 11 décembre par les services de l'Agglomération et la loi Engagement Proximité encadrant ce dispositif doit être votée le 19 décembre.

Il est proposé au Conseil municipal de signer cette convention en attendant la promulgation de la loi et ses décrets d'application.

Il est précisé que le service vernolite de distribution de l'Eau potable continuera à être assuré en régie et les tarifs votés par le Conseil communautaire reprendront ceux votés par le Conseil municipal du 27 novembre 2019.

Il est également possible de reprendre une partie des excédents dans le budget de la ville à hauteur de 130 000 €, cela se concrétisant par une Décision modificative.

Le Conseil municipal est invité à débattre sur le transfert de l'eau et la signature de la convention.

Monsieur ROUX s'interroge sur le transfert, sur les enjeux, sur la raison et sur la garantie de maintien de service public.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un support juridique encadrant les modalités de transfert et garantissant le maintien du service public en régie.

La délibération est adoptée à la majorité des voix moins une abstention.

Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif au transfert du résultat d'exploitation du budget de l'eau au budget principal.

Le résultat d'exploitation s'établit à	192 760.44 €
Le résultat d'investissement à	- 53 565.54 €
Le reste à réaliser en investissement	- 637.54 €
Résultat net de clôture au 31.12.2018	138 557.36 €

La somme de 54 203.08 € a été affectée au budget supplémentaire pour couvrir les besoins de la section d'investissement.

La ville récupérerait 130 000 € du budget de l'eau sur le budget de la ville.

Cette délibération est validée à l'unanimité.



Monsieur le Maire aborde ensuite la **décision modificative n° 1 du budget de l'Eau.**

Celle-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à « 0 ».

Sur la section d'investissement, celle-ci s'établit à - 60 000 € en dépenses de travaux de réseaux d'eau et - 60 000 € en recettes provenant du virement prévisionnel du fonctionnement

Le Conseil municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.



Monsieur le Maire poursuit avec la **décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville.**

Celle-ci s'équilibre sur la section de fonctionnement en dépenses et recettes à hauteur de 130 000 €. Les dépenses concernant des dépenses imprévues et les recettes les excédents reversés du budget de l'eau.

Le Conseil municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.



Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une question diverse reçue de Monsieur Abdellah DAOUD. M. DAOUD est invité par Monsieur le Maire à poser la question.

Celle-ci est la suivante : « Pourquoi les voisins du DAME n'ont pas été contactés ? »

Monsieur le Maire s'est engagé à rencontrer les administrés. Cette rencontre regroupera le directeur du DAME et Monsieur le Maire afin d'expliquer le projet, les décisions prises et indique que cette réunion est prévue avec les personnes signataires de la pétition adressée en mairie. Cette réunion est prévue le 20 décembre.

La séance est levée à 23 h.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant la nécessité de poursuivre la réalisation des levées de corps de rue sur le territoire de la commune de Vernouillet, avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de levée de corps de rue signée en 2016 est passé avec la SEML GEDIA afin de définir les conditions de mises à disposition des données et les modalités financières des échanges,

- ✓ Dans le cadre d'une exposition intitulée « *les arts du Cercle* » prévue du 15 au 22 janvier inclus Galerie de l'Agora, contrat passé avec Mme Martine VIVES, présidente de l'association du Cercle Laïque de Dreux, afin d'assurer sa présence lors de l'accrochage des œuvres et d'effectuer les permanences d'ouverture de l'exposition au public. Il est précisé que cette prestation sera fournie sans contrepartie.

La séance est close à 23 h.